



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le

22 FEV 2024

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales des communes du département du Bas-Rhin

La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de
préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de
secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque
renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTÉ :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les
tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes
concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président <i>Suppléant éventuel</i>
MOLLKIRCH	Molsheim	Saverne	Madame Muriel BERBACH <i>Madame Christine BERBACH</i>	Madame Marie-Claire TROESTLER <i>Monsieur Sébastien SCHAHL</i>	Madame Alexandra RONELT
MOMMENHEIM	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Sandra WILLMANN <i>Monsieur Alain KEITH</i>	Madame Bernadette MATHERN <i>Madame Pia PIALLA</i>	Monsieur Jean-Michel STEPHAN <i>Monsieur Claude CUNRATH</i>
MONSWILLER	Saverne	Saverne	Madame Véronique MOITRIER <i>Monsieur Christophe SCHMITT</i>	Monsieur François MINNI <i>Madame Sylvie KLEIN</i>	Monsieur Marcel TRAPPLER <i>Monsieur Paul IMBS</i>
MORSBRONN-LES-BAINS	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Nathan SCHMITT <i>Monsieur Stéphane REISS</i>	Madame Sandra HEBTING <i>Madame Véronique RATZEL</i>	Madame Samantha BRACONNIER <i>Monsieur Philippe DUDT</i>
MORSCHWILLER	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Thierry STURTZER <i>Monsieur François DERHAN</i>	Madame Nathalie SIMON <i>Monsieur Pierre ROTH</i>	Monsieur Patrice BENOIST <i>Madame Charline KEMPF</i>
MOTHERN	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Emmanuel NUSSBAUM <i>Madame Agnès KNAUB</i>	Madame Marie Bernadette BUTZERIN <i>Madame Marie Antoinette MEYER</i>	Monsieur Fernand FETTIG <i>Monsieur Rémy MEYER</i>
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Molsheim	Saverne	Madame Caroline SOMMER <i>Madame Sophie GROSS</i>	Monsieur Pierre KRAENNER	Monsieur Alain HALTER
MULHAUSEN	Saverne	Saverne	Monsieur Loïc JUND <i>Monsieur Pierre STRUB</i>	Madame Pauline DIFFINE <i>Monsieur Louis KOEHL</i>	Madame Éléna SCHMITT <i>Madame Laura LERLEY</i>
MUNCHHAUSEN	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Laura RITTER <i>Madame Christelle FRITZ</i>	Madame Marie-Reine SCHEHR <i>Madame Jeanne MULLER</i>	Monsieur Bruno ZERR <i>Madame Tania WESTERMEYER</i>
MUTERSHOLTZ	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Hubert BASS	Monsieur Roland LINCK	Monsieur Arsène SIEGWALT
MUTZENHOUSE	Saverne	Strasbourg	Madame Aurélie WEBER <i>Madame Vanessa MAGGI</i>	Madame Sandrine EBERHARDT	Madame Violaine BLAESS
NATZWILLER	Molsheim	Saverne	Monsieur Alain CUNY <i>Monsieur Christophe HAZEMANN</i>	Madame Isabelle HERTER <i>Monsieur Marcel KUNTZ</i>	Madame Dominique DIEM
NEEWILLER-PRÈS-LAUTERBOURG	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Laure ARNOLD <i>Monsieur Michel SCHMITT</i>	Madame Vanessa MULLER <i>Monsieur Mathieu MULLER</i>	Monsieur Jean-Louis WILHELM
NEUBOIS	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Sylvie BLUNTZER <i>Madame Anne MERTZ</i>	Madame Monique SCHMITT <i>Madame Valérie KAELEBEL</i>	Monsieur Jean-Marie SCHWEITZER <i>Madame Marie-Ange SCHWEITZER</i>